



ILE de GROIX

Morbihan - Bretagne

Cadre réservé à l'administration

N° d'enregistrement

2022 /

Date de dépôt

Ouvert du lundi au Vendredi
Police Municipale

DEMANDE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC : PERMISSION DE STATIONNEMENT

Je soussigné

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone

Courriel@.....

Agissant en tant que :

Propriétaire Entrepreneur
Autre (à préciser)

Sollicite l'autorisation

- D'établir un échafaudage ou similaire pour :**
- Réfection de magasin
 - Ravalement de façade
 - Autre (à préciser)
 - Démolition cause péril en date du (courrier ou arrêté).....**

Autorisation URBANISME : Déclaration Préalable (DP)

Numéro :

- De déposer sur la voie publique :**
- Une benne (**Important** : La benne sera vidée toutes les fins de semaine)
 - Du matériel (bétonnière ...)
 - Des matériaux (parpaings ...)
 - Un abri de chantier ou similaire
 - Autre (à préciser)

- Pour les besoins des travaux, du déménagement, de la livraison :**
- La rue sera barrée
(Les Panneaux seront déposés sur le trottoir et installés par le Demandeur)
 - La circulation se fera en demi-chaussée alternée

De réaliser un enclos avec clôture ou palissade pour évolution et protection de chantier pendant les travaux

Adresser votre courrier à Monsieur Le Maire
Hôtel de Ville – 13 place Joseph YVON- 56590 GROIX - TEL : 0297868015
<http://www.groix.fr> E-mail : police@groix.fr

- De stationner avec un véhicule pour les besoins du chantier**
Avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s).....
- De stationner avec un véhicule pour un déménagement, une livraison**
Avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s).....

Désignation du lieu de l'occupation :

Adresse
.....
Code Postal Ville :
Téléphone

Désignation de l'entreprise ou personne chargée des travaux :

Nom ou raison sociale
Adresse
.....
Code Postal Ville :
Téléphone Courriel@.....

Dimension de l'occupation :

Longueur (m)
Largeur (m) Surface au sol (m²)

Nombre de place occupée (stationnement payant) :(stationnement facturé à la journée)
Occupation par un véhicule : forfait de 5m² par véhicule

Durée de l'occupation :

Date de début de l'occupation
Date de fin d'occupation

À GROIX, le.....

Signature,

Les demandes devront être déposées 10 jours avant la date de début des travaux.